



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901
ICM Val d'Aurelle - 31, rue de la Croix verte - 34298 Montpellier CEDEX 5
Ce rapport contient 16 pages
Référence : fg.rb.jm-28052021

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901

Siège social : ICM Val d'Aurelle - 31, rue de la Croix verte - 34298 Montpellier CEDEX 5

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association GEFLUC Languedoc Roussillon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GEFLUC Languedoc Roussillon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changements de méthodes de présentation » en page 1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable des associations ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 28 mai 2021

KPMG S.A.



Florence Gabriel

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 372	3 872	500	634
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 960	1 960	134	134
Autres immobilisations corporelles	2 412	1 912	500	500
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	4 372	3 872	500	634
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	7 122	0	7 122	9
Valeurs mobilières de placement	53 840	0	53 840	23 671
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	138 922	0	138 922	129 685
Charges constatées d'avance	106	0	106	355
Total II	Total II	199 990	0	199 990
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	204 362	3 872	200 490	154 354

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	21 388	21 388
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	79 395	73 911
Excédent ou déficit de l'exercice	7 694	5 483
Situation nette (sous total)	108 477	100 782
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	108 477	100 782
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	716	450
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 697	6 562
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 600	46 560
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	92 013	53 572
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	200 490	154 354

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	54 836	63 849
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 880	
Mécénats	36 730	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 784	41 370
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	14 117	138
Total I	111 347	105 357
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	13 588	14 926
Aides financières	42 000	45 000
Impôts, taxes et versements assimilés	191	165
Salaires et traitements	35 147	29 176
Charges sociales	9 778	6 709
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	134	509
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2 984	3 565
Aides financières		
Autres charges		
Total II	103 822	100 050
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 525	5 307
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	169	176
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	169	176
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	169	176
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	7 694	5 483
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	111 516	105 533
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	103 822	100 050
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	7 694	5 483
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

GEFLUC OCCITANIE
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	2020	2019		2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	40610	31115	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	26462	1429	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	14148	29686	- Dons manuels	3880	4450
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	36730	36919
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		5431			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		4823			
TOTAL DES EMPLOIS	40610	41369	TOTAL DES RESSOURCES	40610	41369
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	40610	41369	TOTAL	40610	41369
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2020	2019		2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	5124	4832
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5124	4832	Dons en nature		
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	5124	4832	TOTAL	5124	4832

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE	EXERCICE
	2020	2019
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - 31/12/2020

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité é du	TOTAL	Dont générosité é du
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3880	3880	4450	4450
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	36730	36730	36919	36919
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1953		176	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	54836		63848	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	97399	40610	105393	41369
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	68462	18931	75521	15689
- Actions réalisées par l'organisme	26462	18931	30521	15689
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	42000		45000	
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4326	2204	5327	3641
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4326	2204	5327	3641
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16916	13734	19062	17062
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	89705	34869	99910	36392
EXCEDENT OU DEFICIT	7695	5741	5483	4977

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité é du	TOTAL	Dont générosité é du
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	0	0
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0	0	0

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2020

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2020 dont le total est de 200 490 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 7 694 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements du Languedoc et du Roussillon, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé, à l'exception de la poursuite des contraintes liées aux effets de la crise sanitaire (Covid-19).

Toutefois, compte tenu de ces éléments, le GEFLUC OCCITANIE a d'ores et déjà adapté son organisation et ses modes de travail afin de limiter au maximum l'impact sur les comptes 2021.

A la date d'arrêté des comptes, la direction du GEFLUC OCCITANIE n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation des comptes 2020 du GEFLUC OCCITANIE a été faite en prenant en compte, pour la première fois, le règlement ANC 2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est présenté selon le format requis.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	4 372,42			4 372,42
TOTAL	4 372,42			4 372,42

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	3 738,69	133,73		3 872,42
TOTAL	3 738,69	133,73		3 872,42

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations				
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres Créances de l'actif circulant Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance				
	7 122	7 122			716	716		
	106	106			2 697	2 697		
					88 600	88 600		
TOTAL	7 228	7 228		TOTAL	92 013	92 013		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés				

cours d'exercice.				en cours d'exercice.				
-------------------	--	--	--	----------------------	--	--	--	--

- (a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Ressources					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Ressources					
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A-B-C+D
Ecart de réévaluation					
Fonds associatifs avec droit de reprise	21 387,59				21 387,59
Réserves	73 911,66	5 483,06			79 394,72
Report à nouveau					
Résultat comptable de l'exercice	5 483,06	7 694,29	5 483,06		7 694,29
Subventions d'investissement non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires					
TOTAL	100 782,31	13 177,35	5 483,06		108 476,60

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		
- Report à nouveau antérieur		
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau		79 394,72
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise		

PRODUITS À RECEVOIR

NEANT

CRÉANCES À RECEVOIR

NÉANT

Cotisations entreprises à recevoir

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

106,00

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

NÉANT

DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

716,45

Comptes fournisseurs

716,45

Comptes fournisseurs factures non parvenues

0,00

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

6 561,88

a) Organismes sociaux

URSSAF

654,00

Caisse de retraite

149,54

Ametra

-

GAN Mutuelle

95,64

Prélèvement à la source

34,00

b) Personnel

Rémunérations dues

1 514,29

c) Dettes concernant les congés payés

Dettes congés à payer

197,76

Provisions charges sociales sur dettes congés à payer

52,13

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes

1 610,02

Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services

0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Livret A	53 840,44	53 840,44	0,00
TOTAL	53 840,44	53 840,44	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) ³

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées
Restant à verser au 31.12.2020

87.000,00

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le GEFLUC OCCITANIE a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.
Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1,32

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 0,1 (150 H)

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5). NÉANT

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)
NÉANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

NÉANT

ENGAGEMENTS HORS BILAN

NÉANT

Emprunts auprès des organismes bancaires

NEANT

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

NEANT

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS

	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

DIVERS

La convention avec l'ICM signée le 5/10/2018 prévoyant la mise à disposition de locaux au profit du GEFLUC. Cette mise à disposition a une durée de 3 ans et se fait à titre gratuit. L'ICM n'a pas communiqué de contre-valeur financière.